

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT, DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS rois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with columns for Arrivées à Cahors, Départs de Cahors, and Arrivées à Libos, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Périgueux, Bordeaux, Paris. Includes train schedules for regular and fair trains.

Cahors, le 22 Janvier 1876.

Nous ne pouvons que confirmer, et nous confirmons de la façon la plus positive, que le Gouvernement est très-satisfait de la composition des délégations sénatoriales. Les conseils municipaux de France ont répondu à tout ce que le Maréchal-Président attendait de leur patriotisme et de leur dévouement aux intérêts publics.

Il devient de plus en plus manifeste que les élections de dimanche dernier signifient hautement : ni impérialisme, ni démagogie. Les intransigeants républicains de Paris ont rédigé, il y a quelques jours, un programme anti-chrétien et anti-social ; les bonapartistes, de leur côté, veulent nous ramener à un régime qui serait l'oppression intérieure et la guerre extérieure.

Commission de permanence.

Paris, 20 janvier, 6 h. 50 soir.

Le président donne connaissance d'une lettre de M. Silva, député, signalant une circulaire du préfet de la Savoie de nature à exercer une influence abusive dans les élections et proposant de renvoyer cette circulaire au ministre de l'intérieur.

M. Lepère demande la lecture de la lettre et les observations du ministre.

M. le général Changarnier dit qu'entrer dans cette voie d'enquête sur les élections c'est empiéter sur les pouvoirs de la prochaine assemblée.

M. Ricard réclame la lecture de la circulaire.

M. le président fait remarquer que s'il devait rendre compte de la lettre, ce serait un précédent qui l'obligerait à être l'interprète de toutes les interpellations.

M. Buffet rappelle que la commission de permanence n'a pas d'autre attribution que de convoquer l'Assemblée, il déclare qu'il se prêtera à répondre à toutes les questions qui ne seront pas relatives aux faits électoraux et prendre connaissance de toutes les lettres qui lui seront adressées, mais il n'acceptera aucune conversation sur les faits électoraux. Il n'anticipera, sous aucun prétexte, sur la discussion de la vérification des pouvoirs et opposera le silence le plus absolu à toute question de ce genre.

M. Cocheret accepte que le ministre ne s'explique pas, mais la commission doit prévenir le mal.

M. Buffet conteste à la commission la droit de

prendre aucune résolution excepté de convoquer l'Assemblée.

M. Ricard maintient de nouveau le droit d'examen de la commission.

M. Buffet répète qu'il n'admet pas un vote de la commission de permanence. Il ajoute qu'il n'a pas à exprimer une opinion sur la lecture de la lettre.

M. le président propose de lire la lettre du député quant le ministre se sera retiré.

M. le président lit la lettre de M. Silva et une demande d'autosaisissement de poursuites contre M. Vinay, député de la Haute-Loire, pour pression électorale ; le président dit que, même l'Assemblée étant en session, il n'y eut jamais d'autorisation de poursuivre sur une ordonnance du juge d'instruction, déclarant qu'il y a lieu de s'arrêter devant l'immunité parlementaire.

M. Tirard développe une question sur l'interdiction de la vente des journaux sur la voie publique.

Le Ministre dit qu'il a maintenu l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849, d'accord avec le garde des sceaux ; les préfets gardent le droit d'accorder, de refuser ou de retirer l'autorisation du colportage ; si la nouvelle loi a été faussée par cette interprétation, les tribunaux en seront juges.

M. E. Picard rappelle que la loi sur le colportage a été abrogée en partie pour les journaux par la dernière loi sur la presse, autrement elle n'aurait aucune signification.

Le ministre déclare qu'il maintiendra les instructions parce qu'il les trouve légales ; si elles devaient être discutées, il demanderait à se retirer.

M. Tirard répète qu'il agit, suivant lui, de la violation de la loi, la loi ne permettant pas l'interdiction d'un journal déterminé, et se borne à protester.

Le ministre lui répond, comme il a répondu au précédent orateur.

M. Ricard demande en quel lieu se réunira le collège électoral sénatorial, et croit que pour la sincérité des élections il existerait un péril à faire voter à la préfecture.

Le ministre proteste contre cette pensée et déclare que s'il y avait dans la salle un fonctionnaire remettant aux électeurs une enveloppe fermée, il n'hésiterait pas à réprimer de tels abus.

M. Lepère demande des explications sur l'interdiction du banquet des Bouches-du-Rhône.

Un autre membre demande des explications sur l'attitude du gouvernement relativement à la candidature de M. Hubert-Delisle dans la Gironde.

Le ministre répond que ces deux questions ont rapport aux élections ; les Assemblées futures devront en juger lors de la vérification des pouvoirs. Le ministre ne croit pas devoir donner des explications à la commission.

La commission s'ajourne à la quinzaine.

Revue des Journaux

Moniteur universel.

Un de nos abonnés, qui est maire d'une commune rurale du département de la Dordogne, nous signale l'activité de la propagande bonapartiste dans ce département, par la voie des brochures de l'appel au peuple. Il a reçu, nous dit-il, une de ces brochures, qui lui a été adressée sans doute par le comité de complicité ; elle a pour titre : les Représentants de l'Appel au peuple, et elle contient contre les princes d'Orléans et ceux qu'on appelle les orléanistes, les attaques les plus odieuses. On en jugera par l'échantillon suivant :

Ils (les orléanistes) veulent vous arracher le droit de voter, pour arriver ensuite à imposer à la France les d'Orléans, cette dynastie opposante au suffrage universel, cette dynastie qui représente le règne de cette classe d'hommes qui amena l'avilissement de la France, le gouvernement des hommes d'argent, l'oppression des pauvres gens. Sous le couvert du libéralisme, ils veulent obtenir vos votes pour donner le pouvoir à un prince d'Orléans, dont le premier acte, en rentrant en France, il y a quatre ans, fut de se faire payer soixante millions de francs ; ils obtinrent leurs écus... etc.

Nous le demandons, est-il possible d'accumuler dans moins de lignes plus d'injures, plus de basses calomnies ? S'il y a un délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, n'éclate-t-il pas, pour ainsi dire, à chacun des mots qui précèdent ? Quant à la restitution aux princes d'Orléans des biens qui leur avaient été enlevés en 1852, qu'a-t-elle à voir avec ces misérables accusations ? En revendiquant leurs droits, les princes n'ont-ils pas défendu la cause de tout le monde, la cause même de la propriété contre les confiscations politiques ? Enfin, personne n'ignore que les princes ne sont rentrés en possession que de ceux de leurs biens qui étaient encore disponibles en 1872 ; l'autre partie, qui s'élevait à environ 30 millions, absorbée sous l'empire par des dépenses et des services de diverses natures, les princes ne l'ont jamais réclamée ; ils en ont fait don à la France. Mais qu'importe à l'esprit de parti ? Le rédacteur de la brochure est convaincu que le gouvernement de Louis-Philippe a avili la France, et il n'a pas l'air de savoir que d'autres l'ont démembrée.

Journal de Paris.

Divers incidents auxquels l'élection des députés du département de la Seine a donné lieu paraissent avoir été médiocrement goûtés par les divers organes de la presse républicaine modérée. Les déclarations faites, les principes émis dans une réunion des boulevards des Capucines, enfin le programme adopté par la majorité des électeurs sénatoriaux présents à cette réunion, ont été l'objet d'un blâme plus ou moins enveloppé, plus ou moins explicite, mais enfin d'un blâme de la part des organes dont nous parlons. On a trouvé que les organisateurs de cette réunion avaient dit et fait des choses excessives, inutiles et, qui pis est, compromettantes pour l'avenir de la République. On a trouvé, en un mot, que la fraction avancée des électeurs sénatoriaux, fidèle à ses instincts, à ses traditions et à son tempéramment, avait été trop loin.

Comment veut-on que la fraction conservatrice du parti républicain ne soit pas choquée de certains articles du programme adopté par la réunion des électeurs sénatoriaux du département de la Seine ? Qu'est-ce, par exemple, que « la révision de l'assiette des impôts tendant à dégrever le travail ? » Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Personne ne porte plus d'intérêt que nous à ceux qui travaillent ; mais, par là-même que l'intérêt que nous portons aux travailleurs est plus sincère, nous n'aimons pas qu'on leurre les ouvriers de revendications impossibles, ni qu'on leur adresse des flatteries calculées. Or, nous faisons aux républicains modérés l'honneur de croire qu'ils pensent comme nous sur ce point. Que veut-on encore que des républicains

modérés pensent des étranges discours que MM. Clémenceau et Victor Hugo se sont adressés l'un à l'autre ? Le langage du bon sens est le même dans tous les partis. Or, comment veut-on que les républicains de bon sens ne soient pas choqués des saugrenuités solennelles que le président du conseil municipal et son illustre délégué se sont réciproquement jetées à la tête ? En quoi la bouffissure oratoire de MM. Victor Hugo et Clémenceau peut-elle bien profiter à la République ? Est-ce que la République sera plus sûrement établie, la France plus forte et plus respectée parce qu'on aura constaté, à l'étranger, que les personnages les plus en vue du parti républicain tiennent en public des discours ridicules.

Informations

On annonce la mort de M. le marquis de la Grange, ancien sénateur, et celle de M. Ernest La Rochette, l'un des 75 sénateurs inamovibles. Personne n'a oublié le rôle principal que joua M. de La Rochette dans cette élection, rôle qui a soulevé de si vives protestations, dans le parti royaliste. Ce rôle aurait même, dit-on, valu au sénateur défunt un blâme qui lui aurait été fort sensible, celui de M. le comte de Chambord lui-même. C'est le nouveau Sénat qui aura à donner un successeur à M. de La Rochette.

M. Raoul Duval comprenant que la candidature de M. le duc Decazes, lui enlevait toutes chances dans le 8^e arrondissement (Champs-Élysées) vient de se transporter dans le 7^e arrondissement (quartier de St-Thomas d'Aquin, les Invalides, l'École militaire).

Un grand nombre d'électeurs du 8^e arrondissement de Paris qui comprend les quartiers des Champs-Élysées, du faubourg du Roule, de la Madeleine et de l'Europe, ont offert à M. le duc Decazes une candidature à la députation. Nous ne saurions trop les louer de cette heureuse inspiration, ni remercier trop vivement l'honorable ministre des affaires étrangères d'avoir accepté avec empressement cet honneur mérité.

On annonce l'arrivée à Paris de l'ex-roi de Naples, qui voyage sous le nom de duc de Castro, et ne fera probablement que traverser Paris.

On rectifie ainsi la conversation qui aurait été échangée entre le général Lewal et M. Gambetta à Marseille.

Le général aurait répondu que l'ordre venait du général en chef, M. le comte Espivent de la Villeboisnet, actuellement à Paris, qui avait été consulté par le télégraphe. L'autorité militaire acceptait toute la responsabilité de ses actes. Cette autorité, étrangère à tous les partis défend uniquement la tranquillité.

S'il faut en croire la Gazette de Magdebourg, l'empereur Guillaume, cédant aux réclama-tions réitérées des éleveurs allemands, lèverait sous peu l'interdiction d'exporter des chevaux d'Allemagne.

D'après nos renseignements particuliers, et nous avons tout lieu de les croire exacts, les bonapartistes militants, n'entreront à la Chambre haute qu'en très-petit nombre, et n'y formeront qu'un groupe d'une trentaine de membres.

(Moniteur universel.)

Chronique religieuse

En vérité, en vérité!

Quelques aspirants sénateurs ont annoncé dans leurs lettres aux délégués des communes et par bien d'autres moyens, qu'ils se montreraient toujours les fermes champions de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire.

Voilà la tolérance. A Paris, dans une réunion publique de délégués sénatoriaux, M. Laurent-Pichat est allé encore plus loin en demandant la défense de la société civile contre l'envahissement clérical.

Voilà la tolérance.

Ce n'est donc pas assez, d'avoir été longtemps poursuivis, persécutés, bâillonnés; il faut encore qu'on nous empêche, n'importe à quel prix, de jouer le plus petit rôle dans l'Etat, de nous mouvoir même à notre aise.

Et c'est toujours au nom de la tolérance.

En vérité, en vérité!

Nous payons cependant les impôts comme tout le monde; nous sommes citoyens français comme tout le monde. Si l'ordre a jamais été troublé, ce n'est certes pas par nous; et on ne devrait pas oublier que lorsqu'il y a un danger pour le pays, les catholiques ne manquent pas à leur devoir. Nos champs de bataille sont couverts de leurs os.

Pourquoi donc nous serait-il défendu de jouir de la liberté de tout le monde?

Pourquoi n'aurions-nous pas notre place au soleil comme tout le monde?

Et après tout, si on veut nous combattre quand même, pourquoi ne combattrions-nous pas, nous, pour la défense de nos libertés?

Pourquoi n'exigerions-nous pas des candidats qui veulent nos suffrages, de se montrer toujours les défenseurs du Saint-Siège et de la liberté de l'enseignement supérieur?

Dans les luttes présentes comme dans les luttes de l'avenir, que les votes des catholiques soient à ce prix; qu'ils s'unissent.

C'est pour eux un devoir.

Donnant, donnant!

Henri NADAL.

Le comité de l'Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte organise une caravane qui partira de Marseille le 23 mars à midi. Les pèlerins arriveront à Jérusalem pour les premiers jours d'avril.

Les prix sont de 1,260 fr. en première classe sur les paquebots et 1,165 fr. en deuxième classe. Ils contiennent les frais de voyage, de séjour et de nourriture, tant sur mer qu'en Terre-Sainte.

La durée du voyage est d'environ deux mois.

Chronique locale

et méridionale.

Dans le département du Lot comme ailleurs les bonapartistes intransigeants repoussent toute idée de conciliation pour les élections sénatoriales. Le maréchal Canrobert ne leur suffit pas. M. le comte de Mosbourg, qui avait plusieurs fois refusé la candidature qu'ils lui avaient offerte, a fini par céder, et le Courrier du Lot a fait sa liste avec les deux noms du maréchal Canrobert et de Mosbourg.

Cependant il semble que tout ne marche pas à souhait pour le Courrier du Lot, et, dans son dernier numéro, il fait un pressant appel à ceux qui s'étaient ralliés, il y a deux ans, à la candidature de M. Depeyre au Conseil général dans le canton de St-Géry; il les invite à l'abandonner cette fois pour M. de Mosbourg.

On dit, en effet, que la candidature de ce dernier a été surtout produite pour combattre celle de M. Depeyre. On ajoute que les dissidents, et ils ne sont pas sans importance, auxquels s'adresse le Courrier du Lot, n'en persistent pas moins, malgré ses amis, à soutenir énergiquement M. Depeyre.

Cette situation est à Cahors très vivement discutée; nous la constatons en simples narrateurs.

M. Sérager nous adresse sa profession de foi:

Aux électeurs sénatoriaux.

Chers Concitoyens,

Désigné comme candidat au Sénat par la réunion libérale des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement qui s'est tenue à Cahors, le deux janvier, je dois dire ce que je suis à ceux de vous dont je n'ai pas l'honneur d'être connu.

Presque dès mon entrée dans la vie publique, je m'attachai à la forme républicaine, comme la mieux adaptée à nos mœurs démocratiques et la seule longtemps compatible avec le suffrage universel. Je suis depuis, sans violence comme sans faiblesse, resté fidèle à ces convictions. Mais j'ai toujours voulu une République libérale, tolérante, ouverte, et répudiant tout errement révolutionnaire.

Je suis convaincu que, si la République ne pouvait résister aux attaques auxquelles elle est en butte, la France, dont elle a pansé les plaies et qu'elle a déjà en partie relevée de ses malheurs, marcherait inévitablement à de nouvelles catastrophes. Je consacrerai donc tous mes efforts au soutien de la Constitution dont l'Assemblée nationale nous a dotés dans un de ses meilleurs jours, et, si elle devait être révisée, je n'y consentirais que pour la perfectionner, en lui laissant toutefois ses rouages essentiels, — deux chambres et un président.

Mais je crois qu'il faut l'expérimenter sérieusement avant de chercher à l'améliorer. Le mieux serait encore ici l'ennemi du bien. Evitons d'abord l'instabilité: le reste viendra par surcroît.

Si je suis républicain de vieille date, je n'en suis pas moins aussi conservateur que qui que ce soit. Mes croyances religieuses, que je tiens à honneur d'affirmer, en sont une garantie. Seulement ceux-là, à mon avis, méritent complètement ce titre qui ne révent pas de renverser le gouvernement établi et qui, d'ailleurs, sans vouloir porter atteinte aux bases fondamentales de toute société, ne sont pas hostiles aux sages réformes dont l'accomplissement en temps opportun, prévient les crises politiques et quelquefois les révolutions.

Si j'avais l'honneur d'être l'un de vos élus, telles sont les idées dont je m'inspirerais dans l'exercice de mon mandat, sans oublier les intérêts de notre beau département dont j'ai appris à connaître les besoins durant vingt ans que j'ai siégé au Conseil général.

Ma candidature ne plaira probablement ni à l'administration, bien que je sois profondément dévoué à l'ordre, ni aux républicains intransigeants, parce que je suis l'adversaire déclaré de tous les despotismes. Je la confie à tous les électeurs modérés et indépendants.

A. SÉRAGER.

Avocat, membre du Conseil général.

Martel, le 20 janvier 1876.

Liste des délégués Sénatoriaux.

Arrondissement de Cahors.

Canton de Cahors.

- Cahors (nord) MM. Relhié.
Espère Barges.
Lamagdelaine Jarlan.
Laroque-des-Arcs Faurie, maire.
Mercuès Carayon, adjoint.
Pradines Miquel, maire.
Valroufié Avit, maire.
Arcambal Lagan.
Labastide-Marn. Chastagnié.
Montat (le) Célaré.
Trespoux-Rassiels Duc, maire.

Canton de Cazals.

- Arques (les) MM. Mayzen, maire.
Cassagnes Galiacy, maire.
Cazals Calmeille, maire.
Frayssinet-le-Gél Delord.
Gindou Fabre, maire.
Goujonnac Mauriol.
Marminiac Lavergne.
Montcléra Dupuy.
Pomarde Delsol, maire.
St-Caprais Barriéty, maire.

Canton de Castelnau.

- Castelnau MM. Sabatié, adjoint.
Cézac Rulié, maire.
Flaunac Garrigues, maire.
L'hospitalet Combebias, maire.
Pern Besombes.
St-Paul-Labourne Linon, maire.
Ste-Alauzie Ausset, maire.

Canton de Catus.

- Boissières MM. Bris, maire.
Calamane Mostolat.
Catus Perboire.
Crassac Lasfargues.
Francoules Longayrou, maire.
Gigouzac Miquel, maire.
Junies (les) Combes, adjoint.
Labastide-du-V. Daynard.
Lherm. Bousquet, maire.
Maxou Mayzen.
Mechmont Caminade.
Montgesty Brassac.
Nuzéjols Cayrel, maire.
Pontcirq Devès.
St-Denis Rey.
St-Médard Deloncle.

Canton de Lalbenque.

- Aujols MM. Salgues, adjoint.
Bach Escrouzailles, maire.
Belfort Sicard, A.
Belmont Bouyssy, maire.
Céneuc Ausset, adjoint.
Cremps Combarieu, maire.
Escamps Salgues, maire.
Flaujac.
Fontanes Dugès, maire.
Laburgade Roques, E.
Lalbenque Sols.
Mondoumerc Delorm.
Vaylats Miquel.

Canton de Lauzès.

- Blars MM. Delfau.
Cabrerets Decremps, maire.
Cras Miquel, maire.
Lauzès Besse, maire.
Lentillac Lacaze, adjoint.
Nadilhac Sudrés.
Orniac Grimal.
Sabadel Bastide.
St-Martin-de-Vers Cambres, maire.
St-Sernin Meulet.
Sauliac Rigouste, maire.
Sénaillac Judge, maire.

Canton de Limogne.

- Beauregard MM. Lafon, maire.
Calvignac Vialatte, c. m.
Cènevières Couderc, maire.
Concois Ausset, maire.
Laramière Martin, curé.
Limogne Couderc, L.
Lugagnac Rames.
Promilhanes Deltheil, maire.
Saillac Lafon.
St-Martin-Lab. Capelle, maire.
Varaire d'Héliot.
Vidaillac Andrieu, B.

Canton de Luzech.

- Albas MM. Pélissié, maire.
Anglars-Juillac Salbant, père, maire.
Belaye Begaly.
Caillac De Gaudusson.
Cambayrac Bessières, maire.
Castelfranc Béral, maire.
Douelle Depeyre, maire.
Luzech Lurgie.
Parnac Alibert, maire.
Rouffiac Lacavalerie.
St-Vincent Lafage.
Sauzet Griffoul.
Villeséque Duthil, maire.

Canton de Montcuq.

- Bagat MM. Julhia, maire.
Belmontet Galiaci.
Boulyé (le) Bergougnoux, maire.
Fargues Autefage, maire.
Lascabanes Laval.
Lebreil Castagné, maire.
Montcuq Vaysse.
Montlauzun Montagnac.
St-Cyprien Bousquet.
St-Dauphins Aladel.
St-Laurent Malaret, maire.
St-Matré Pigné.
St-Pantaléon Bélibens.
Ste-Croix Campagnac, maire.
Saux Lomède, adjoint.
Valprionde De Laborie, maire.

Canton de Puy-Evêque.

- Duravel MM. Lagrange, maire.
Floressas Brugières, maire.
Grezels Maillé, fils.
Lacapelle-Caban Dulac, maire.
Lagardelle Derruppé, maire.
Mauroux Carles, maire.
Montcabrier Lacan.
Pescadoires Roques.
Prayssac Mousset, maire.
Puy-l'Evêque Mourguès.
Sérignac Gras, maire.
Soturac Escande.
Touzac Maratuech, adjoint.
Vire Rives, maire.

Canton de St-Géry.

- Berganté MM. Arnaudet.
Bouziès Croq.
Cours Gondal, maire.
Cregols Soulomès, adjoint.
Esclauzels Luffau, maire.
St-Cirq-Lapopie Delmas, maire.
St-Géry Faurie.
Vers Delfour, maire.

Arrondissement de Figeac.

Canton de Bretenoux.

- Belmont MM.
Biar Molinié.
Bretenoux Simon, maire.
Cahus Labrousse, maire.
Comiac Lamarche, maire.
Cornac Vigié.
Gagnac Mentières.
Gintrac Trémoux.
Girac Galerie.
Glanes Larribes.
Lamativie Prudhomat.
Ludomat Gindre.
Puybrun Mazeyrie.
St-Michel-Loub. Durand, maire.
Tauriac Vieilhescazes.
Teyssieu Rougié.

Canton de Cajaro.

- Cadriu MM. Laroche, maire.
Cajaro Delon.
Carayac Estrabou, maire.
Frontenac.
Gréalou Pégourié, maire.
Larnagol St-Chamarand.
Laroque-Toirac Ville, maire.
Marcihac Salgues.
Montbrun Ausset.
Puyjordes Laborie.
St-Chels Alibert, maire.
St-Jean-de-Laur Gaillard, maire.
St-Pierre-Toirac Rostaud.
St-Sulpice Francoual.

Canton de Figeac.

- Figeac MM. Bailly.
Bagnac Lacam.
Cuzac Rozières.
Felzins Lavolette, adjoint.
Lentillac Carèle, maire.
Linac Labro, maire.
Lunan Calméjane.
Montredon Gratabal, ex-maire.
Prendeignes Souiry, maire.
St-Félix Ségy.
St-Perdoux Lacombrade, maire.
Viazac Devèze, maire.
Béduer Lompuech.
Cambouillet Granié, maire.
Camburat Cayrel.
Capdenac Andrieux.
Faycelles Lacroix, maire.
Fons Lacarrière, maire.
Fourmagnac Laporte, maire.
Lissac-et-Mouret Moussié.
Planioles Roques, maire.

Canton de Lacapelle.

- Albiac MM. Cassan.
Anglars Vayssié, adjoint.
Aynac.
Bourg (le) Montbertrand.
Bouyssou (le) Cayrol, maire.
Cardaillac Chartron.
Espéroux Destruel.
Issendouls Brunet, maire.
Labatude Génot, maire.
Lacapelle Rives.
Leyme Faurie.
Molières Lavaysse, maire.
Rudelle Cadiergues.
Rueyres D'Arcimoles.
St-Bressou Cayrol.
St-Maurice Lagarrigue, maire.
Ste-Colombe Mages G.
Théminettes Malinvaud.

Canton de Latronquière.

- Calviac MM. Dumas, maire.
Gorsos.
Latronquière Bouscarel, maire.
Labastide-du-H-M Capelle.
Lausses Cavernhe.
Montet et Bouxal Estival F.
Sabadel Mages.
St-Cirgues Galès, adjoint.
St-Hilaire Calvagnac.
St-Médard-Nic. Vic J.
Sénaillac.
Souceyrac Verdal.
Terrou Lafragette.

Canton de Livernon.

- Assier MM. Carbonel.
Boussac Bouyssou.
Brengeus Pagès, maire.
Cambes Fourgous F.
Corn Serres.
Durban Pégourié, maire.
Espédaillac Andral, maire.
Flaujac De Pezet, ex-maire.
Grèzes Larnaudie.
Issepts Lacroix, maire.
Livernon Fraud.
Quissac Angelibert.
Rilhac Sabrazat.
Reyreignes Pinquié, maire.
Ste-Eulalie Cantaloube, maire.
St-Simon Turenne.
Sonac.

Canton de St-Céré.

- Autoire MM. Martin, maire.
Bannes Cancès, instituteur.
Blo. Callé.
Frayssinhes Verdier, adjoint.
Lentillac.
Loubressac Estève, maire.
Mayrinbac Ayroles.
Saignes Ayroles, maire.
St-Céré Souilhac.
St-Jean-Lespin. Pagès, maire.
St-Laurent-les-T. De Laboisie.
St-Médard-de-P. Lacassagne, maire.
St-Vincent Laplaze, maire.

